

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRIX : Les prix indiqués ont été établis en fonction des conditions économique en vigueur au 9 septembre 2013. Toutes modifications de ces conditions, et notamment une fluctuation des taux de change ou des tarifs de transports, peuvent entraîner un changement de tarif dont le client sera obligatoirement informé dans les plus brefs délais. Les prix mentionnés comprennent outre le montant des prestations figurant dans chaque programme, nos frais techniques d'organisation. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient, en acceptant en même temps le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par l'organisateur.

MODIFICATIONS : Toute demande de modification de dossier émanant du client entraînera la facturation des frais réels demandés par les différents prestataires de services, résultant de cette modification.

SEJOURS ECOURTES OU MODIFIES : Si en cas d'imprévu un client devait écourter son séjour, ou si au cours de celui-ci, il ne bénéficiait pas de certaines prestations prévues au programme, toute demande relative à un remboursement de prestation non fournie doit obligatoirement être accompagné d'une attestation signée du prestataire de services concerné, précisant son accord de remboursement total ou partiel. Tout voyage interrompu ou abrégé, toute prestation non consommée du fait du passager pour quelque cause que ce soit ne pourront donner lieu à un remboursement et les appréciations purement subjectives ne sauraient être prises en compte.

ANNULATION : L'annulation par un client du groupe de son inscription entraînera l'exigibilité des frais suivants :

De la date d'inscription à -61 jours du départ il sera facturé 150€ de frais de dossier (jamais remboursable).
Entre 60 jours et 31 jours avant le départ il sera retenu 20% du montant total du voyage.
Entre 30 jours et 21 jours avant le départ il sera retenu 40% du montant total du voyage.
Entre 20 et 13 jours avant le départ il sera retenu 75% du montant total du voyage.
Entre 12 et 6 jours avant le départ il sera retenu 85% du montant total du voyage.
Moins de 6 jours avant le départ il sera retenu 100% du montant total du voyage.
Pour une non présentation il sera retenu 100% du montant du voyage.

Le défaut d'enregistrement au lieu de départ du voyage aérien à forfait, occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle que soit la cause (non présentation des papiers d'identités, visas, vaccinations nécessaires à l'entrée dans le pays de destination), n'est pas exonéré de frais d'annulation, et n'entraîne pas la responsabilité de ENIRAM S.A.S / VOYAGES PLUS.L'assurance voyage n'est jamais remboursable quelle que soit la date d'annulation.

TRANSPORT AERIEN : Les modifications d'horaires de départ ou de retour imposés par le trafic aérien, la rotation des appareils, les impératifs de sécurité ou autres, ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit du fait de la modification de la durée du voyage. Nos prix sont calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuitées et non de journées. De ce fait si en raison de modifications d'horaires de départ ou de retour imposés par les compagnies aériennes (trafic aérien dense, rotation des appareils, impératifs de sécurité ou autre), la première et/ou la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucune indemnisation à quelque titre que ce soit ne pourrait avoir lieu. D'autre part, nous ne pouvons assurer que tous les vols de retour sur Paris s'effectueraient toujours au même aéroport que celui de départ et ceci pour des raisons climatiques, contraintes techniques ou autres, ne dépendant pas de l'agence ENIRAM S.A.S / VOYAGES PLUS. Les frais éventuels (taxi, navette, parking) restent à la charge des clients.

COMPAGNIES AERIENNES : Les responsabilités des compagnies aériennes participant aux voyages présentés par notre agence, ainsi que celles de leurs représentants sont limitées en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement, comme précisé dans les conditions de transports.

RESPONSABILITES : ENIRAM S.A.S / VOYAGES PLUS garantit au client l'exécution satisfaisante du voyage prévu, dans la limite de la garantie qui est due par les prestataires de services intervenant dans l'exécution des voyages. Nous ne saurions être confondus avec ces prestataires qui conservent, en tout état de cause à l'égard de tout voyageur les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts les régissant, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation des responsabilités. Les prestataires terrestres peuvent être amenés en cas de force majeure (raison de sécurité ou autre) à modifier les circuits ou proposer un changement d'hôtel dans la même catégorie sans qu'une demande d'indemnisation leur soit demandée. En ce qui concerne les grèves et les retards dus à des raisons techniques ou aux conditions atmosphériques, nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences et des frais qu'entraînerait l'annulation totale ou partielle des services hôteliers et des transports. Dans ces dernières hypothèses, nous nous efforcerons de rechercher et de proposer des solutions propres à surmonter les difficultés apparues.

SERVICE APRES-VENTE : Toute défaillance dans l'exécution du contrat constatée sur place par le consommateur doit être signalé le plus tôt possible par écrit, au prestataire concerné ainsi qu'à l'organisateur. Cette réclamation doit nous parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception dans les plus brefs délais. Nous nous efforcerons d'apporter une solution rapide à tout litige. Le délai peut varier en fonction de la durée de notre enquête ou du délai des hôtels ou des prestataires de services à répondre à nos demandes. En tout état de cause toute réclamation doit nous parvenir dans un délai de 08 jours maximum après votre date de retour, au-delà, la réclamation ne pourra être prise en compte.

INFORMATIONS : Les fermetures temporaires de certains équipements dues à des travaux, à des défaillances techniques ou autres sont toujours possibles. De même, les conditions météorologiques peuvent parfois provoquer l'annulation de certaines activités. Dans ces cas particuliers aucun dédommagement ne saurait être envisagé.

HOTELS : Les étoiles indiquées correspondent aux normes officielles du Ministère du Tourisme des pays concernés.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE ENIRAM S.A.S / VOYAGES PLUS : Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, pour des raisons de sécurité

JURIDICTION : Pour toute réclamation ou litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents. L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

La confirmation définitive du voyage n'intervient qu'à réception du présent contrat accompagné d'un acompte de 30 %.La facturation sera faite en fonction du nombre de participants inscrits 35 jours avant le départ. Le solde de ce voyage devra nous parvenir 30 jours avant le départ.

NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS : Si le minimum de personnes payantes par rapport à la page de prix et conditions, n'était pas respecté au jour du départ, notre tarif serait revu sur de nouvelles bases.

PRIX : Les tarifs du transport aérien sont payables en Euros et ne sont donc pas indexables sur la parité du Dollar. Ils sont fermes et définitifs et non révisables, hors hausses du carburant et des taxes d'aéroport décidées par les gouvernements ou le transporteur. Le montant des taxes de séjours, visas, TVA, etc, restent révisables jusqu'au jour du départ. Un visa délivré n'est jamais remboursable en cas d'annulation. Le montant des taxes d'aéroport et taxes de sécurité reste révisable jusqu'à émission des billets, soit jusqu'à 2 jours du départ.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT : Tout participant est assuré auprès de la compagnie Europ Assistance, contrat n° 53.786.051. Cette assurance couvre nos clients en cas de maladie ou d'accident corporel grave et de décès (se reporter au fascicule d'Europ Assistance). Cette assurance est effective le jour du départ et expire le jour du retour de votre voyage.

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DU GROUPE : De la signature du contrat à 61 jours du départ, si la réduction du nombre de participants était supérieure ou égale à 30% des places réservées, 50% de l'acompte sera gardé. Si la totalité du groupe devait être annulée du fait du client de la signature du contrat à 30 jours du départ, la totalité de l'acompte serait gardé par Voyages Plus. Au delà, les pourcentages des conditions d'annulation individuelles, respectives aux vols réguliers et charters seraient appliqués.

ANNULATION INDIVIDUELLE : Si le nombre de participants devait diminuer du fait des annulations, nos prix seraient revus sur les bases indiquées jusqu'à 6 jours du départ.

RESPONSABILITE CIVILE : Eniram - Voyages Plus est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de HISCOX n°RCP0222983.

FORMALITES ET VACCINATIONS POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS : **Voyages Plus ne peut être en aucun cas tenu pour responsable de la conformité et de la validité des pièces d'identités des participants.** Les compagnies aériennes n'embarqueront pas les personnes dont les formalités de police et sanitaires ne seraient pas conformes. Ces motifs ne sont pas couverts par les assurances "annulation". **Les participants de nationalité autre que Française sont responsables de l'obtention de leur visa.** Voyages Plus ne peut être tenu pour responsable pour toute personne inscrite sous un nom différent de celui figurant sur sa pièce d'identité nécessaire à l'embarquement. Ce motif d'annulation ou de non-embarquement n'est pas couvert par les assurances "annulation".

TITRE DE TRANSPORT : Chaque participant est entièrement responsable du titre de transport (aller et retour) qui lui est remis le jour du départ. La perte ou le vol de ce document est sous son entière responsabilité financière.

REMISE DES LISTES : **Les premières listes nominatives et répartitions par chambre devront nous être fournies, impérativement, 130 jours avant le départ. Les listes définitives au plus tard à 60 jours du départ.** Tout changement de nom est soumis à l'acceptation des compagnies aériennes. Toute personne étant dans une chambre seule et pour quelque raison que ce soit, devra en payer le supplément.

RESPONSABILITE : Voyages Plus se réserve le droit d'annuler le départ d'un groupe qui ne réunit pas le nombre suffisant de participants, et en cas de force majeure, de substituer un moyen de transport par un autre. Tout voyage interrompu ou abrégé par un participant, ne donnera lieu à aucun dédommagement ou remboursement.

Assurances

La souscription d'une assurance résolution du contrat dit « Annulation » est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties d'assurance souscrites. Le montant de l'assurance souscrite n'est pas remboursable. La souscription d'une assurance rapatriement est obligatoire et permettra d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs de leurs proches, toujours selon déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties souscrites. Si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance personnelle, nous vous conseillons de consulter les garanties proposées par Areas. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Annulation du contrat

a) Absence de droit de rétractation Conformément à l'article L221-28-12° du Code de la Consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

b) Par le client : Frais de d'annulation / résolution du contrat

- Annulation totale d'un groupe : Si la commande venait à être annulée par le client, en fonction de la date d'annulation, il serait facturé à minima l'acompte ou les frais réels engagés par l'agence.

- Annulation partielle au sein d'un groupe : Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus ci-dessous :

De la date d'inscription à 61 jours du départ : 250 € de frais de dossier.

De 60 à 31 jours avant le départ : 25% du montant total du voyage.

De 30 à 21 jours avant le départ : 55% du montant total du voyage.

De 20 à 10 jours avant le départ : 90% du montant total du voyage.

Moins de 10 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage.

***Dans le cas de vols spéciaux « affrétés », les frais d'annulation seraient portés à 50% du montant total du forfait par personne, à partir de 60 jours avant le départ. Il est possible de souscrire auprès d'ENIRAM VOYAGES PLUS une assurance annulation. Cette garantie est nominative et elle ne rembourse en aucun cas les frais de dossier ; elle ne pourra être appliquée si la liste des participants assurés ne parvenait pas impérativement 120 jours avant le départ au plus tard.

c) Par l'Agence Le nombre de participants ou "base de réalisation" du présent contrat, est l'un des éléments déterminants dans l'élaboration d'un devis par nos prestataires. Par conséquent, dans le cas où le nombre final de participants serait différent de celui mentionné dans le présent contrat, l'Agence préviendra le représentant du groupe afin de conclure un avenant au présent contrat, qui précisera le prix par personne.